

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2002**

Membres présents :

M. Marc TOURNABIEN, Maire

M. Eric BUTTARD, Mme Evelyne LESIEUR, MM. Marc RAVIER, Marcel BOCHET, Jean-François THIAFFEY (a quitté la réunion en fin de séance pour raisons professionnelles, procuration à M. Marc TOURNABIEN), Daniel AMEVET, adjoints.

Mmes Bernadette BUFFAZ, Josiane CHOMAZ, Danielle GROS, Claude MACALUSO, MM. Philippe CANTIN, Serge DAL DOSSO, René DALLA COSTA, Joël GROS, Bruno MEULLE, José VARESANO, Marcel VIARD.

Absents excusés :

Mme Stéphanie FAVIER (procuration à M.Eric BUTTARD).

Secrétaire de séance :

M. Marc RAVIER.

1. Approbation compte rendu de la réunion du conseil du 24 janvier 2002

Un rectificatif est à apporter au paragraphe : approbation délibération régie d'électricité. « La régie propose la transformation du poste d'agent non statutaire à temps partiel existant en un poste à plein temps».

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention au titre de la DGE

Subvention à hauteur de 30% :

- a) Amélioration de la sécurité de la route du gymnase : pose de ralentisseur, construction d'un caniveau pour la collecte des eaux pluviales, mise en place d'une barrière à l'arrière du gymnase et des tennis pour éviter le stationnement des voitures particulières et laisser l'accès aux véhicules de sécurité et de la commune.

Le coût des travaux est estimé à 26 111.36 Euros.

Le conseil approuve l'unanimité.

- b) Création d'une aire de jeux (skate park) : depuis plusieurs années, les jeunes réclament l'installation d'un skate park, Monsieur le maire propose au conseil, le terrain qui est en prolongement du lotissement du clos des Vignes. Monsieur José VARESANO est en désaccord avec le site choisi pour des raisons de sécurité, le terrain se situant près de la RN6.

Il demande à ce que le skate park soit sécurisé au maximum. Monsieur le maire propose au conseil de se prononcer sur le projet et non sur sa localisation et demande à la commission environnement de réfléchir à la sécurisation du site ou à un autre emplacement. Le coût estimatif des travaux hors taxes est estimé à 30 633.94 Euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- c) Aménagement du secteur du four communal de Serpolière : le projet consiste en la mise en place d'un coin pique-nique avec un point d'eau, un parking pour les véhicules en dehors de la voirie et la construction d'une toiture sur les murs de l'ancienne chapelle côté four. Le coût est estimé à 35 766.97 Euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

3. Approbation document d'objectif et périmètre Natura 2000

Suite à la réunion en sous-préfecture du 04 février 2002, le maire informe le conseil municipal que le périmètre S41 du Perron des Encombres sur la commune de Saint-Julien-Montdenis n'a en fait pas été modifié.

Le conseil approuve, par 18 voix pour et 1 abstention, le zonage Natura 2000.

4. Attribution d'une somme à valoir sur la subvention de fonctionnement de l'école de musique

Les subventions étant votées en mars et pour permettre le règlement des salaires des professeurs de musique, l'école de musique demande une avance sur la subvention à venir.

Monsieur le maire propose la somme de 5 000 Euros que le conseil approuve à l'unanimité.

5. Constat de conversion sur remboursement contingent aide sociale

A compter du 1^{er} janvier 2002 le remboursement de la contribution d'aide sociale auprès du département sera effectué en Euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

6. Vente de parcelles communales à MM TOYE et MEULLE à Champ Marchand

Suite à la présentation des projets de construction de MM TOYE et MEULLE, la commune accepte la vente des parcelles n° 1247 et 1248 ainsi qu'une partie de la 1246 à M. MEULLE et la vente d'une partie de la parcelle n° 1245 et d'une partie de la 1246 à M. TOYE. Ces parcelles sont vendues au prix de 7.62 Euros le m². Tous les frais seront pris en charge par les acheteurs.

Le conseil approuve à l'unanimité.

7. Comptes rendus commissions

Commission des travaux :

- Vente de la maison GOFFO, rue du Bourg :

Suite au désengagement d'un acquéreur, après que la commune ait usé de son droit de préemption sur un terrain situé dans le secteur du Poutet et faisant partie de la vente, la commune s'est portée acquéreur de l'ensemble des parcelles.

La commission s'est rendue sur place en présence de Mme GOFFO pour visiter les lieux.

La commission fait plusieurs propositions au conseil sur le devenir de la maison. L'acquisition est en cours.

- Division des terrains communaux n°1245,1246, 1247 section I :

La commission s'est rendue sur le site avec M. MEULLE et propose au conseil la vente de ces terrains. Les documents d'arpentage sont à la charge des acquéreurs.

- Chemin des Plantées :

Ce chemin est situé sur un tas de pierre, à l'aval des murets en pierres sèches le soutiennent. Ceux-ci ne sont pas en très bon état mais ne présentent pas de danger pour les piétons.

La commission propose un entretien bi-annuel afin d'éviter la propagation de la végétation.

- Demande de Mme MAIRESSE :

La commission s'est rendue au claret sur le chemin communal entre la rue de la Raie et le torrent du Claret pour examiner le chemin. La commission ne trouve rien à redire à son état mais veillera à ce qu'il soit régulièrement entretenu.

- Courrier de M. JACQUEMMOZ :

Suite à un courrier de M. JACQUEMMOZ la commission constate le dépôt de matériaux (béton) sur le terrain communal au pied du talus de la route du gymnase. Ce terrain n'étant pas un accès, la commission propose que ce terrain soit remis en état et fermé.

La commission propose d'interdire le stationnement grâce à la pose d'un panneau en bordure de voirie au sommet de la rue de la Croix Blanche, au carrefour entre le gymnase et la route du Claret. Les voitures peuvent stationner sur le plateau au-dessus de la route du gymnase. Le conseil approuve à l'unanimité.

- Aménagement place de la mairie :

Le plan d'aménagement de la place de la mairie a été présenté à la commission. Monsieur CAILLET ayant pris connaissance du projet a fait deux remarques :

- 1) demande l'élargissement à 2 m du passage entre les places de parking et son habitation,
 - 2) souhaite que les végétaux plantés en bordure des places de parking ne soient pas trop haut.
- La commission propose de planter les mêmes arbustes que ceux qui sont devant le groupe scolaire.

- Droit de préemption sur la parcelle 1717 :

Suite à un manque d'information, la commission reporte le débat sur cette vente, après étude faite par le service technique.

- **Compte rendu de la commission communication du 01 février 2002:**

La commission propose la réalisation d'un cahier des charges pour la prestation d'édition des bulletins de 2002. Il sera proposé au prochain conseil d'en valider le principe et le contenu.

Date de parution des bulletins :

20 mars - 20 juin - 20 septembre - 20 décembre

Afin de ne pas prendre de retard par rapport au planning il a été décidé de lancer la réalisation du bulletin n°5.

Il est proposé de ne plus faire passer de publicité payante dans le bulletin annuel.

Il serait souhaitable de former une personne par commission au maniement de l'appareil photo numérique en vue de l'archivage des photographies.

Madame Josiane CHOMAZ demande que Monsieur Philippe CANTIN soit indemnisé pour le travail qu'il fournit.

- **Compte rendu de la réunion du conseil syndical du SAAEMM du 05/02/02 :**

Monsieur Serge DALDOSSO, délégué titulaire, fait remarquer qu'il n'a pas reçu sa convocation pour cette réunion.

La réunion commence par la présentation de Bruno CARPENTIER technicien au service technique de la ville de St-Jean qui remplace M. DURAND.

L'installation de la télégestion se termine, il faut maintenant prévoir un contrat d'entretien avec la société ACTYS pour le matériel électronique.

Quelques travaux supplémentaires non prévus devront être réalisés et feront l'objet d'une demande de subvention : remplacement de deux stabilisateurs pour un coût de 5 000 Euros l'un.

Une subvention a été demandée à l'ADEME à la région et au conseil général pour financer une micro turbine, celle-ci doit produire de l'énergie pour alimenter le système de télégestion / coût 6 500 Euros HT pour une production de 600 W.

Problème de fuite sur le réseau pour la commune de Villargondran (12 000m³/an) des essais vont être effectués (étanchéité, étalonnage des compteurs) les relevés seront envoyés chaque mois pour un meilleur contrôle.

Le compte administratif 2001 a été présenté ainsi que le projet de budget primitif. Pour la commune de Saint-Julien il faut prévoir un budget de 94 052.17 Euros.

A l'analyse de la consommation des communes, la consommation de Saint-Julien a augmenté de 31%, cela est dû au fonctionnement du robinet flotteur installé en bout de conduite au réservoir de 300m³.

Il a été remplacé par une vanne électrique et un flotteur dans le réservoir. Ce qui va nous permettre d'utiliser la réserve dans de meilleure condition, et d'éviter le gaspillage.

- **Compte rendu de la réunion de la commission transport scolaire du syndicat de pays de Maurienne, du 19/02/02.**

Les comptes sont équilibrés et dégagent un léger excédent. Les transports représentent la part budgétaire la plus importante. Les appels d'offre pour les nouveaux services passent maintenant par le conseil général ce qui a pour conséquence de rallonger les délais.

Les frais d'organisation et de gestion s'élève à 37 959 Euros ce qui représente 17 Euros par enfants.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Convention pour l'entretien d'espace des zones agricoles du hameau de Montdenis :**

Monsieur Daniel AMEVET présente au conseil le projet de convention pour le débroussaillage entre la commune et Monsieur DETRE, la durée de cette convention est de 10 ans.

- Convention pour l'entretien du gîte :

Monsieur Daniel AMEVET fait part au conseil de la mise en place d'une convention avec Mme DETRE pour l'entretien du gîte et l'accueil des vacanciers.

- Gestion du fonctionnement du gîte communal de Montdenis :

La promotion, les réservations et les locations du gîte seront gérés par « Loisirs et accueil » (gîtes de France).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 heures 45.